



## PV stationnement très gênant

Par **Woodandcider**, le **13/03/2024** à **10:15**

Bonjour,

Je viens de recevoir un avis de contravention de 135 euros pour stationnement très gênant sur un trottoir. Hors, l'avis mentionne uniquement le nom de la rue sans autres indications (ni numéro de rue, ni description du lieu). J'étais garé sur un trottoir devant un chantier à l'arrêt. Ce manque d'informations est-il recevable pour contester la contravention? Merci pour votre retour. Cordialement. P. B.

Par **Marck.ESP**, le **13/03/2024** à **11:55**

Bonjour

Effectivement le numéro devrait apparaître, mais ce n'est que l'avis de contravention, rien ne dit qu'il ne figure pas sur le constat.

De nombreux échecs de réclamation semblent indiquer que le nom de la rue est suffisant, peu d'espoir de résultat.

Par **janus2fr**, le **13/03/2024** à **17:41**

Bonjour,

S'il y a un trottoir tout du long de cette rue, le manque de précision n'a pas d'importance. En revanche, s'il y a des parties de la rue sans trottoir, le manque de précision ne permet pas de savoir si vous étiez réellement en infraction et la contestation est possible.